



CONSEIL MUNICIPAL
27 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-278

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de François DUSSAUBAT.

ETAIENT PRESENTS : M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Charles PONS, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Catherine PUJOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme Marie BACH.

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Sandrine SUCH, Mme Patricia FOURQUET, M. Roger BELKIRI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Michèle MARTINEZ, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Roger TALLAGRAND, Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre-Louis LALIBERTE

=====

Avenant à la convention d'objectifs VISA POUR L'IMAGE - PERPIGNAN - année 2023

M. Jean-Luc ANTONIAZZI expose :

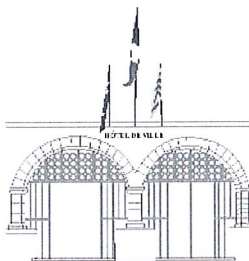
Mes chers collègues,

L'Association Visa pour l'Image Perpignan a pour mission principale la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association qui se décline en deux axes principaux :

- la programmation et l'organisation du Festival International du photojournalisme VISA POUR L'IMAGE.
- Le fonctionnement du Centre International du Photojournalisme.

Par délibération du 15 décembre 2022, la Ville a signé une convention d'objectifs pour l'année 2023, apportant, entre autres mises à disposition de personnel et de locaux, une aide financière de 664 000 (six cent soixante-quatre mille) euros.

L'association Visa pour l'Image - Perpignan organise en 2023 la 7ème édition du Campus international des Ecoles de photojournalisme auquel participeront les universités de Perpignan, Hanovre, Barcelone, partenaires du projet.



Cette manifestation a lieu durant la semaine professionnelle du festival Visa pour l'Image, soit du lundi 4 au dimanche 10 septembre 2023.

Aussi, et afin de soutenir l'association dans cette organisation, la Ville de Perpignan souhaite apporter un concours financier supplémentaire fixé à 5 000 euros (cinq mille euros) pour, notamment, participer à la prise en charge des frais inhérents à l'accueil des étudiants et professeurs de la Ville de Hanovre ainsi qu'aux frais annexes d'organisation de la formation.

En conséquence, je vous propose :

1. d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs 2023 qui modifie l'article 4 « Engagements de la Ville », portant l'aide financière à la somme globale de 669 000 € (six cent soixante-neuf mille euros), annexée à la présente.
2. d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention d'objectifs 2023.
3. de décider que les crédits nécessaires seront prélevés à cet effet au budget de la commune.

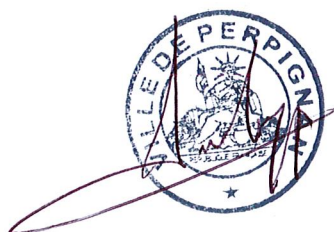
OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

41 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230927-178321-DE-1-1
Accusé reçu le : 23 OCT. 2023
Affiché le : 23 OCT. 2023

M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué





Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du **27 SEP. 2023**

Pour le Maire,

AVENANT N°1
Convention d'objectifs 2023
VISA POUR L'IMAGE-PERPIGNAN



Le Conseiller Municipal délégué

Jean-Luc ANTONIAZZI

- ❖ Par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil municipal a adopté une convention d'objectifs pour l'année 2023 entre la Ville de Perpignan et l'association Visa pour l'image-Perpignan.
- ❖ Dans le cadre du Festival International de Photojournalisme VISA POUR L'IMAGE, l'association Visa pour l'Image - Perpignan organisera la 7ème édition du Campus international des Ecoles de photojournalisme auquel participeront les universités de Perpignan, Hanovre, Barcelone, partenaires du projet.

Cette manifestation aura lieu durant la semaine professionnelle du festival Visa pour l'Image, du lundi 4 au dimanche 10 septembre 2023.

Cette année, le Campus prend une nouvelle forme avec de nouvelles opportunités de formation pour les étudiants avec des photographes professionnels et des rencontres individuelles pour leur présenter leur travail.

ARTICLE 1

Le présent avenant porte sur **l'article 4 - engagement de la Ville** de Perpignan, modifié tel que suit :

La Ville de Perpignan considère que l'association Visa pour l'Image-Perpignan remplit une action culturelle de premier plan, en développant une programmation photographique de très grande qualité, ouverte au plus grand nombre et accompagnée par des actions de médiation et de formation, et qu'il y a la nécessité de pérenniser et développer à l'année ces actions et d'en conserver la mémoire.

Dans ce cadre, la Ville de Perpignan, s'engage à apporter son concours financier à l'association Visa pour l'Image - Perpignan.

Pour l'année 2023, l'aide de la Ville est fixée à 669 000 € (six cent soixante-neuf mille euros).

La Ville de Perpignan sera particulièrement attentive aux efforts portés par l'Association Visa pour l'Image - Perpignan à sa mise en valeur au niveau euro-régional, national et international.

ARTICLE 2

Tous les éléments de l'articles 4 de 4.1 à 4.6 et les autres articles de la convention d'objectifs 2023 ainsi que leurs annexes sont sans changements.

Fait à Perpignan, en deux exemplaires, le

Pour l'Association Visa pour l'image-Perpignan,
Le Président,

Pour la Ville de Perpignan,
Le Maire de Perpignan
ou son représentant,

